

Conditions de location des audio-guides

Retrait des audio-guides :

A l'Office de Tourisme situé 40 PLACE NOTRE-DAME (parvis de la Cathédrale)

- Du lundi au samedi de 9h30 à 16h00 (dernière location) (17h00 du 1^{er} avril au 30 septembre)
- Le dimanche de 14h00 à 15h30 (dernière location).

(pas de location le dimanche matin en raison des offices religieux)

Durée de location :

Les audio-guides sont loués pour une durée maximum de 2 heures.

Responsabilité :

1 pièce d'identité sera demandée par tranche de 15 audio-guides loués. Elle sera restituée à la remise du matériel.

Tout audio-guide endommagé fera l'objet d'une facturation de 500 € /audio-guide.

Restitution :

Tous les audio-guides devront être restitués en même temps à l'accueil de l'Office de Tourisme.

Le responsable récupérera alors la pièce d'identité déposée.

Paiement :

Règlement sur place le jour de la visite, par chèque à l'ordre du trésor public, en espèce ou carte bancaire.

La location des audio-guides ne sera pas assurée en cas de cérémonies religieuses, mariages ou obsèques.